



Pb frais retenus sur caution location

Par **ocean88**, le **12/12/2008** à **11:37**

Bonjour, rnrnnous avons quitté notre location le 8 novembre dernier après 3 ans d'occupation et nous avons reçu le 10 décembre le décompte des frais déduits de la caution. C'est l'agence Foncia qui nous gérât. Voici les problèmes : rnrn1. Nous avons lessivé les murs de la cuisine pour ne pas avoir de problème à notre départ et sur l'état des lieux de sortie, l'agence a noté « traces de lessivage » (donc on a bien lessivé !) et ils nous facturent 50€ de lessivage des murs de la cuisine (feuille d'estimation de la CNEM). A l'entrée il était marqué état d'usure pour la peinture. Sont-ils dans leurs droits ? rnrn2. Pour ce lessivage on nous facture 10m2 de lessivage, ce qui est bien plus que la réalité, que pouvons-nous demander comme document pour contester la surface prise en compte ?? rnrn3. ils nous facturent rebouchage et ponçage de 4 trous qui figuraient sur l'EDL entrée « 4 trous rebouchés et 4 clous » et en sortie c'est marqué « 4 trous » uniquement. Nous n'avons rien touché et on nous facture le rebouchage de trous qui l'étaient déjà en entrée!! Sont-ils dans leur droit ? rnrn4. Le papier du CNEM fait-il office de devis ?? si non pouvons nous réclamer devis et facture ? rnrn5. Les frais prélevés sur caution doivent-ils être suivis par les travaux annoncés ou bien ont-ils le droit de prélever même sans réaliser ensuite les réparations ??? rnrn6. Enfin 40€ de déplacement des corps de métier concernés ?? légal ou pas ? rnrnNous sommes de bonne fois car il y a des choses que nous ne contestons pas comme le tartre sur les robinets et l'évier de cuisine qui malheureusement ne figuraient pas sur l'EDL d'entrée et la porte de cuisine qu'on a oublié de nettoyer. rnMais 50€ pour lessiver des murs qu'on a déjà lessivés nous-même c'est abusé !! si ça avait été peinture des murs encore j'aurais pu comprendre mais là non !! rnJ'ai lu déjà beaucoup de choses sur les forums mais chaque cas est particulé alors j'espère une réponse pour mon cas, merci !!!